



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des  
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les  
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[I - K - L]

**Feller, François-Xavier de**

**Liège, 1797**

ILD

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60928](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60928)

de lumière & d'énergie que toutes les spéculations humaines. Cette attribution à Lainez est d'ailleurs réfutée par le fait & la préexistence reconnue de ces constitutions, puisque dès 1540 elles avoient été solennellement approuvées, qu'elles ont servi de regles & de loix à des milliers de religieux, jusqu'à la mort du saint fondateur. Ces Constitutions parurent pour la 1<sup>re</sup>. fois en 5 parties, à Rome, en 1558 & 1559, in-8°. La dernière édition est de Prague, 1757, 2 vol. petit in-fol. Il y a sur le même objet; *Regula Societatis Jesu*, 1582, in-12; & le *Ratio studiorum*, 1586, in-8°, rare. Le dernier a été imprimé avec des changemens, en 1591, in-8°. Le Bénédictin Constantin Cajetan, le même qui avoit revendiqué les *Exercices spirituels*, comme son ouvrage de Garcias Cisneros son confrere, prétend dans son *Vindex Benedictinorum*, que S. Ignace avoit pris sa regle sur celle de S. Benoît, & qu'elle avoit été composée au Mont-Cassin par 4 Bénédictins. Mais ce conte ridicule fait assez voir ce qu'il faut penser de l'autre.

Voyez LAINEZ & STANDONCK.

IGNACE, &c., DE GRAVESON, voyez GRAVESON.

IGNACE-JOSEPH DE JESUS MARIA, voyez SANSON (Jacques).

IGOLINO DE MONTECATTINI, né vers l'an 1348, professa la médecine dans l'université de Pise, pendant près de 25 ans, & écrivit le premier sur les bains de Pise, vers l'an 1410. Cette ville passée sous la domination de Jean Galeazzo, duc de Milan, il se démit de

ses emplois & se transféra à Lucques, où il fut accueilli par Paul Guinigi, chef de cette république. De là, Igolino passa peu de tems après au service de Malatesta, seigneur de Pesaro, avec une pension de 500 florins d'or. On a de ce savant, outre un *Traité sur les bains de la Toscane*, un autre ouvrage plus étendu, sous le titre de *Balneorum Italiae proprietatibus ac virtutibus*, qui fut remis en un latin plus pur, & adressé au duc de Ferrare Bosco d'Este; on le trouve dans la collection des auteurs de *Balnis*, imprimée en 1553, à Venise, par les Giunti. D'après l'inscription sépulcrale qui étoit à *Sta. Maria Novella* de Florence, il paroît qu'Igolino termina ses jours en 1425.

ILDEFONSE ou HILDEFONSE, disciple de S. Isidore de Séville, d'abord abbé d'Agali, ensuite archevêque de Tolède, fut l'ornement de cette église pendant 9 ans qu'il la gouverna. Il mourut en 667, laissant plusieurs ouvrages, dont le seul qui nous reste est un *Traité de la Virginité perpétuelle de Marie*.

ILIA, voyez RHEA-SYLVA.

ILLHARRART DE LA CHAMBRE, voyez CHAMBRE (François Illharrart de la).

ILLYRICUS, (Flaccus) voy. FRANCOVITS.

ILUS, 4<sup>e</sup>. roi des Troyens, fils de Tros, & frere de Ganymede & d'Assaracus, aïeul d'Anchise, reçut ordre de l'oracle de bâtir une ville au lieu où se coucheroit le bœuf, dont lui avoit fait présent Byfis, roi de Phrygie. C'est la ville qui fut appelée *Ilium* de son nom.

Plus continua, contre Pelops, fils de Tantale, la guerre que Tros avoit déclarée à Tantale, & le chassa de ses états. Il régna 54 ans.

IMBERT, (Jean) né à la Rochelle, avocat, puis lieutenant-criminel à Fontenay-le-Comte, mourut à la fin du 16e. siècle, avec la réputation d'un des plus habiles praticiens de son tems. On a de lui: I. *Enchiridion Juris scripti Gallia*, traduit en françois par Théveneau, 1559, in-4°. II. *Une Pratique du Barreau*, sous le titre de *Institutiones Forenses*, in-8°, 1541. Guenoys & Autonne ont fait des remarques sur ces livres, qui ont été beaucoup consultés & cités autrefois.

IMBERT, (Barthélemi) né à Nismes en 1747, annonça de bonne heure de brillantes dispositions pour la poésie, & débuta par le *Jugement de Paris*, qui avoit fait concevoir de lui de flatteuses espérances; mais elles n'ont pas été réalisées par les ouvrages qu'il a donnés dans la suite. Les principaux sont un recueil de *Fables* & de *Contes*, deux *Comédies* & une *Tragédie*. Le défaut de l'auteur est, s'il est permis de parler de la sorte, une redondance de facilité, dont la réflexion & l'étude l'auroient garanti, en lui apprenant à être sévère à lui-même; mais il aimoit la société & les plaisirs, & ces deux écueils dangereux pour tout homme de lettres, ne peuvent qu'étouffer les plus heureuses dispositions. «*Se-*  
» rons-nous accusés d'être  
» trop sévères, dit l'auteur des  
» *Trois Siècles*, si nous remar-

» quons que dans certaines de  
» ses *Fables*, le naturel n'est  
» pas toujours aussi bien saisi  
» qu'il pourroit l'être; que ce  
» qu'on appelle les mœurs  
» dans les animaux, n'est pas  
» d'accord avec les idées que  
» nous en avons; que la mora-  
» lité vient quelquefois trop  
» brusquement, & n'est ni aussi  
» juste, ni aussi saillante que le  
» récit le promettoit; & que  
» parmi ses *Historiettes*, il y en  
» a plusieurs dont la trivialité  
» du sujet n'est ni rachetée par  
» la nouveauté des tours, ni  
» par l'agrément du style ». Une censure plus grave & plus méritée, est celle qui regarde la licence qui regne tant dans ces *Contes* ou *Historiettes* que dans d'autres poésies de l'auteur. Il a rédigé, pendant quelques années, la partie littéraire du *Mercur* & celle du *Journal Encyclopédique*. Sa plume s'est aussi exercée sur des matières de gouvernement & de politique. Il est mort à Paris, le 25 août 1790.

IMBYSE, (Jean d') est célèbre dans l'histoire de la conjuration des Flamands contre l'Espagne. C'étoit un homme fier, avare, ambitieux; mais comme Gand lui devoit ses fortifications & plusieurs établissements, il s'étoit attiré l'amour & l'estime du peuple Gantois. On le fit consul. Il profita de l'autorité que sa charge lui donnoit, pour faire révolter les Gantois contre les Catholiques, en 1579. Non contents d'avoir confisqué tous les biens du clergé, ils les firent vendre à l'encan, démolirent les monastères & les églises, & abolirent entièrement l'exer-